

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A PROCEDE A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte-rendu du conseil communautaire du 6 février 2020.**

**A PRIS ACTE DU RELEVÉ DES DECISIONS relevant de la délégation d'attributions au Président prises entre le 27 janvier et le 12 juin 2020.**

**1/ A PRIS ACTE DU RELEVÉ DES DECISIONS élargies prises par le Président du 17 mars 2020 au 25 juin 2020 dans le cadre de la loi d'urgence n°2020-209 du 23 mars 2020.**

**A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur les délégations consenties au Président, à savoir :**

- Décision n°200408 Règle applicable pour les jours de congés au titre de la période d'urgence sanitaire
- Décision n°200409 Modification des conditions de recrutement d'un chargé de mission environnement et développement durable
- Décision n°200410 Modification du tableau des effectifs - Budget principal
- Décision n°200516 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
- Décision n°200517 Conditions de recrutement d'un chargé de mission Entreprises et Filières
- Décision n°200521 Conditions de recrutement d'un technicien Système et Réseau
- Décision n°200604 Avenant à la convention de garantie d'emprunt accordée à la SA Plurial Novilia pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs sociaux (11 PLAI, 17 PLUS et 8 PLS) sis 86-94 avenue de la République à Pontault-Combault
- Décision n°200605 Proposition d'un principe de gratuité du droit de place accordée aux Voyageurs résidents sur les aires d'accueil durant la période de confinement, du 17 mars au 10 mai 2020
- Décision n°200606 ZAC Communautaire d'habitat – Approbation du CRA CL au 31/12/2019 de la ZAC des Côteaux à TORCY
- Décision n°200607 Soutien au sport de haut niveau - Attribution de subventions aux associations accueillant un ou plusieurs sportifs de haut niveau

Nom	Fédération	Catégorie	Club (code postal)	Ville	subvention
<a href="#">AVOM MBUME Julien</a>	HANDISPORT	Relève	CLUB D'HALTEROPHILIE ET DE MUSCULATION DE TORCY (77090)	Torcy	750
<a href="#">CRESPIN Louise</a>	ROLLER ET SKATEBOARD	Senior	TRIBE SKATEBOARD (77500)	Chelles	1000
<a href="#">DE CARVALHO Alya</a>	JUDO	Espoirs	ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	Chelles	500
<a href="#">DEBERDT Gaëtane</a>	JUDO	Relève	JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	Pontault-Combault	750
<a href="#">DELAHAYE Clara</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">DESBOLLES Eulalie</a>	JUDO	Espoirs	ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	Chelles	500
<a href="#">GONCALVES Antoine</a>	NATATION	Espoirs	ASC Chelles (77500)	Chelles	500
<a href="#">GORE Simon</a>	ATHLETISME	Relève	US TORCY ATHLETISME (77200)	Torcy	750
<a href="#">GOULIN Ewan</a>	BADMINTON	Espoirs	BADMINTON CLUB DE NOISIEL (77186)	Noisiel	500
<a href="#">HUGUENIN Nathan</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">HYM Charlotte</a>	ROLLER ET SKATEBOARD	Elite	TRIBE SKATEBOARD (77500)	Chelles	2000
<a href="#">LEGOUT Timo</a>	TENNIS	Relève	ROISSY EN BRIE AST (77680)	Roissy-en-Brie	750
<a href="#">LO Alison</a>	BADMINTON	Espoirs	BADMINTON CLUB DE NOISIEL (77186)	Noisiel	500
<a href="#">M BAIRO Anne-Fatoumata</a>	JUDO	Elite	JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	Pontault-Combault	2000
<a href="#">PARTY Franck</a>	JUDO	Senior	JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	Pontault-Combault	1000
<a href="#">PAYEN Jerome</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">PERREAU Leni</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">PERREAU Noé</a>	CANOE-KAYAK	Relève	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	750
<a href="#">RASCLE Lenny</a>	HALTEROPHILIE	Espoirs	HC VALLEE DE LA MARNE (77500)	Chelles	500
<a href="#">SALEUR Florent</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">SYLLA Mame Diarra</a>	JUDO	Espoirs	ASSOCIATION SPORTS DE CHELLES (77500)	Chelles	500
<a href="#">TOSTAIN Dimitri</a>	CANOE-KAYAK	Espoirs	TORCY CANOE KAYAK (77200)	Torcy	500
<a href="#">TREMBLE Charlotte</a>	NATATION	Elite	AS NS LES AQUARINES (77340)	Pontault-Combault	2000
<a href="#">TREMBLE Laura</a>	NATATION	Elite	AS NS LES AQUARINES (77340)	Pontault-Combault	2000
<a href="#">ZATCHI-BI Océane</a>	JUDO	Relève	JUDO CLUB DE PONTAULT COMBAULT (77340)	Pontault-Combault	750

- Décision n°200608 Attribution de subventions aux associations sportives accueillant une ou plusieurs équipes de haut niveau

Equipe	Niveau de référence2019	Division		sub attribuée
Pontault-Combault Handball	proligue (*)	2ème division	Masculin	100 000 €
Pontault-Combault/Torcy	National U-18	1ère division	Masculin	5 000 €
UMS Pontault-Combault Tennis de table	National 1	3ème division	Masculin	14 600 €
Chelles Tennis de Table	National 1	2ème division	Féminin	7 338 €
Marne-la-Vallée Basket	National U-18	1ère division	Masculin	5 000 €
Marne-la-Vallée Basket	National U-15	1ère division	Masculin	5 000 €
Marne-la-Vallée Basket	National U-18	1ère division	Féminin	5 000 €
Marne-la-Vallée Basket	National U-15	1ère division	Féminin	5 000 €
Torcy Handball Marne-la-Vallée	National 1	3ème division	Masculin	20 000 €
US Torcy	National U-19	1ère division	Masculin	5 000 €
US Torcy	National U-15	1ère division	Masculin	5 000 €
				<b>176 938 €</b>

- Décision n°200617 Soutien au sport de haut niveau - Attribution d'une subvention à l'association "Badminton Club de Noisiel" accueillant une sportive de haut niveau
- Décision n°200620 Octroi d'une garantie d'emprunt à Antin Résidences pour l'opération de réhabilitation de la résidence "Les Balkans" (60 logements PLAI) sise 3-6 place Sassinot à Roissy-en-Brie
- Décision n°200621 Octroi de deux garanties d'emprunt à la SA SEQENS (ex France Habitation) pour la réhabilitation de 140 logements locatifs sociaux conventionnés HLM - 5 Cours du Buisson à Noisiel (Noisiel 4) et de 168 logement locatifs sociaux conventionnés HLM - 1 allée Charles Fourier à Noisiel (Noisiel 7)
- Décision n°200623 Octroi d'une garantie d'emprunt à 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 29 logements PLUS/PLAI rue Jean Moulin à Pontault-Combault
- Décision n°200624 Rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin
- Décision n°200625 Octroi d'une garantie d'emprunt à la SA SEQENS pour l'opération d'acquisition de 414 logements PLAI/PLUS/PLS – 13/85 rue des Prés Saint Martin à Pontault-Combault
- Décision n°200626 Octroi d'une garantie d'emprunt pour 3F Seine et Marne pour une opération de construction de 45 logements sise ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy
- Décision n°200627 Réitération de la garantie d'emprunt à VILOGIA pour les prêts n°7726010 et n°7726011 pour l'acquisition en VEFA de 48 logements et emplacements de stationnement sis 13 boulevard Archimède à CHAMPS-SUR-MARNE
- Décision n°200628 Octroi d'une garantie d'emprunt à MC HABITAT Office Public de l'Habitat pour la construction de 16 logements PLAI/PLUS/PLS 1 route de Montfermeil à COURTRY
- Décision n°200629 Convention de financement conjoint pour l'indemnisation des commerçants de l'avenue de la République à Pontault-Combault
- Décision n°200630 Convention de co-financement pour l'installation d'une unité d'orientation Covid 19 avec la commune de CHELLES

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président ont été les suivantes :

Délibération	N° de marché	Objet du marché	Date de signature du marché	Date de notification du marché	Titulaire du marché et code postal
N°180621 du 28/06/2018	19057	Maintenance et modernisation des portes, barrières, rideaux et portails automatiques, installés dans les bâtiments de la CAPVM	30/03/20	30/03/20	ERI - 94120 FONTENAY SOUS BOIS
N°180519 du 17/05/2018	19063	Travaux sur les Réseaux d'assainissement lot 2 : Travaux sur les réseaux d'assainissement sans ouverture de tranchée	16/04/20	20/04/20	Multi attributaires : 1er du classement : TELEREP - 78920 ECQUEVILLY 2e du classement : Groupement SOGEA/BARRIQUAND Mandataire : SOGEA ILE DE - 77436 MARNE-LA-VALLEE CEDEX2 Co-traitant : BARRIQUAND - 60204 COMPIEGNE CEDEX
N°180621 du 28/06/2018	19068	Acquisition de pièces détachées pour Matériel Horticole Lot 5	16/03/20	25/03/20	JARDINS LOISIRS - 77410 CLAYE SOUILLY
N°180621 du 28/06/2018	19086	Office du tourisme mobile	16/03/20	16/03/20	PROCAR - 85700 SAINT-MESMIN
N°190667 du 20/06/2019	20001	Travaux de VRD sur les voies de circulation et dans les parcs et forêts	07/05/20	08/04/20	Multi attributaires : 1er du classement : TERE - 91140 VILLEBON SUR YVETTE 2e du classement : VTMT (Mandataire) - 94450 LIMEIL BREVANNES SCOP ALPHA TP (Cotraitant1) - 77170 Brie COMTE ROBERT PIAN ENTREPRISE (Cotraitant2) - 77410 Claye-Souilly 3e du classement : JEAN LEFEBVRE IDF- 77500 CHELLES
N°180621 du 28/06/2018	16057	Modification n°1 Prolongation du marché suite crise sanitaire avec incidence financière. Reliure et plastification pour le réseau des médiathèques	13/05/20	15/05/20	NORDPRINT - 80220 MAISNIERES
N°180621 du 28/06/2018	CA15-39	Modification n°2 Prolongation du délai d'exécution du marché sans incidence financière Pole de Chelles Gournay - Etude d'intermodalité	20/05/20	20/05/20	EXPLAIN CONSULTANCY
N°180621 du 28/06/2018	16019	Modification n°2 Intégration de nouveaux équipements avec incidence financière. Modernisation, installation et entretien des portes, barrières et portails automatiques dans les bâtiments intercommunaux de la CAPVM	13/05/20	17/06/20	ERI SAS 75012 PARIS

**2/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES la révision des statuts de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne** comme suit :

**Statuts de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne**

**CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES**

**I. Création**

La communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la fusion des communautés d'agglomération de la Brie francilienne, de Marne et Chantereine et de Marne la Vallée – Val Maubuée.

L'organisation de la CAPVM est réglée par les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les articles ci-après.

**II. Dénomination et siège**

L'EPCI issu de la fusion prend pour nom officiel **Communauté d'agglomération de Paris- Vallée de la Marne**, parfois abrégée en **CAPVM**.

Son siège officiel est 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy (77200).

**III. Périmètre**

La CAPVM est composée des communes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

**IV. Composition de l'assemblée délibérante**

La CAPVM est administrée par un conseil communautaire composé de conseillers élus, issus des conseils municipaux précités.

**V. Durée**

La CAPVM est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute dans les conditions fixées par l'article L. 5216-9 du CGCT.

**CHAPITRE II – COMPETENCES**

En vertu de l'article 5216-5 du CGCT, les communautés d'agglomération exercent au lieu et place des communes qui les composent, un certain nombre de compétences, qui se déclinent en compétences obligatoires ou facultatives.

Certaines de ces compétences doivent en outre être assorties de la définition d'un intérêt communautaire qui vient préciser leur portée si le code général des collectivités territoriales le prévoit expressément.

La communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, se réfère depuis à l'annexe de l'arrêté préfectoral de fusion du 27 novembre 2015, qui a repris les compétences agrégées des trois communautés d'agglomération fusionnées.

Depuis, la CAPVM a choisi ses compétences optionnelles par délibération du 15 décembre 2016.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences optionnelles (article 13), la communauté d'agglomération continuant d'exercer les dites compétences.

*Les domaines d'intervention qui en relevaient sont désormais des compétences **facultatives**, exercées « à titre **supplémentaire** », qui conservent le principe de définition d'un intérêt communautaire lorsqu'elles y étaient déjà soumises. La loi dispose que les CC et les CA continuent d'exercer les compétences comptées jusqu'alors en tant qu'optionnelles, jusqu'à une éventuelle restitution de compétence*

Les articles ci-après font état des compétences transférées à titre obligatoire et à titre supplémentaire à la communauté, tout en précisant leur contenu.

## I – Compétences obligatoires

**La communauté d'agglomération PVM exerce de plein droit, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :**

1° En matière de développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5° Elle assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article 211-7 du Code de l'Environnement ;

6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, définis aux alinéas 1° à 3° du titre II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

8° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

9° Eau

10° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8

## II – Compétences transférées à titre supplémentaire

### A) Compétences définies par la loi

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2° Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

## **B) Compétences définies librement**

1° Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels, dont le rayonnement est supra-communal ;

Initiation de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant ;

Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux pratiques artistiques et culturelles dans les écoles ;

Soutien et mise en œuvre de projets autour de la création contemporaine.

2° Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle :

- La définition et la mise en place de la politique, à l'échelon de l'agglomération, en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.
- L'orchestration et la coordination des opérateurs locaux, dans le cadre d'initiatives partagées.
- La gestion des équipements dédiés et des partenariats.
- Etre interlocuteur de l'Etat et de la Région en matière de bassins économiques, d'emploi et de formation professionnelle.

3° Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport :

- Définition et mise en place de la politique de santé et de prévention à l'échelon de l'agglomération en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins, de prévention et de protection du cadre de vie.
- Gérer et promouvoir les centres de médecine du sport de l'agglomération.

4° Aménagement numérique du territoire :

- Assurer un suivi vigilant et partenarial avec les fibro-opérateurs intervenant sur le territoire de l'agglomération.
- Conseiller et soutenir les communes du territoire listées ci-après dans leurs relations avec les opérateurs : Champs-sur-Marne, Chelles, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie et Torcy.
- Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux, et de services locaux de communication électronique et activités diverses. Il convient de préciser que cette compétence ne s'applique que pour les villes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry, Vaires-sur-Marne).

5° Citoyenneté et prévention :

- Actions favorisant l'accès au droit
- Gestion des Maisons de la justice et du droit du territoire
- Actions de prévention visant à développer le sentiment citoyen auprès des jeunes
- Actions de prévention touchant aux risques sanitaires et atteintes à la santé

6° Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains

- Réseau de chaleur communautaire existant de Lognes-Torcy ;
- Tout nouveau réseau de chaleur créé sur le territoire de la communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

7° Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire

8° Hébergement de la Bourse du travail dans le cadre de la poursuite du partenariat avec la Bourse du travail

9° Sport de haut niveau

10° PCAET

**3A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
134 633 295,81	138 014 737,84
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE: +3 381 442,03</b>	

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
131 103 616,58	143 540 834,48
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 12 437 217,90</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat EPIC PVM (*)	Résultat clôture 2019
Inv.	-15 692 641,71	0.00	3 381 442,03	-3 143,60	-12 314 343,28
Fonc.	<u>28 027 850,03</u>	<u>-14 938 344,46</u>	<u>12 437 217,90</u>	<u>221 647,10</u>	<u>25 748 370,57</u>
	12 335 208,32	-14 938 344,46	15 818 659,93	218 503,50	13 434 027,29

(\*) Dissolution de l'EPIC Office de Tourisme Paris Vallée de la Marne par arrêté préfectoral DRCL/BFL/ CB 2019 243 du 23 septembre 2019

**3B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget primitif principal 2019 de la Communauté d'agglomération** dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
134 633 295,81	138 014 737,84	24 894 926,03	27 074 239,60
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE: +3 381 442,03</b>		<b>SOLDE RAR : + 2 179 313,57</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
131 103 616,58	143 540 834,48
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 12 437 217,90</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat EPIC OT PVM (*)	Résultat clôture 2019	Reste à Réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv.	-15 692 641,71	0.00	3 381 442,03	-3 143,60	-12 314 343,28	2 179 313,57	-10 135 029,71
Fonc.	<u>28 027 850,03</u>	<u>-14 938 344,46</u>	<u>12 437 217,90</u>	<u>221 647,10</u>	<u>25 748 370,57</u>	<u>0,00</u>	<u>25 748 370,57</u>
	12 335 208,32	-14 938 344,46	15 818 659,93	218 503,50	13 434 027,29	2 179 313,57	15 613 340,86

4/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019, soit 10 135 029,71 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

A DECIDE d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 15 613 340,86 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

5A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget Assainissement Val Maubuée dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 503 949,34	3 409 433,89
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 905 484,55</b>	

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 133 064,57	2 779 154,39
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 646 089,82</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	2 003 341,67	0.00	905 484,55	2 908 826,22
Expl	<u>1 217 486,57</u>	<u>-172 847,18</u>	<u>646 089,82</u>	<u>1 690 729,21</u>
	3 220 828,24	-172 847,18	1 551 574,37	4 599 555,43

5B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget assainissement Val Maubuée 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 503 949,34	3 409 433,89	2 168 038,31	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 905 484,55</b>		<b>SOLDE RAR : - 2 168 038,31</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 133 064,57	2 779 154,39
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 646 089,82</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv	2 003 341,67	0.00	905 484,55	2 908 826,22	-2 168 038,31	740 787,91
Expl	<u>1 217 486,57</u>	<u>-172 847,18</u>	<u>646 089,82</u>	<u>1 690 729,21</u>	<u>0.00</u>	<u>1 690 729,21</u>
	3 220 828,24	-172 847,18	1 551 574,37	4 599 555,43	-2 168 038,31	2 431 517,12

**6/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reporter le solde d'exécution constaté en section d'investissement du budget Assainissement Val Maubuée pour l'exercice 2019 de 740 787,91 euros (compte 001),**

**A DECIDE de reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 1 690 729,21 euros (compte 002).**

**7A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget Assainissement Marne et Chantereine dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 525 632,96	3 595 873,62
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 70 240,66</b>	

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 671 063,32	4 467 009,73
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 795 946,41</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	2 579 214,78	0,00	70 240,66	2 649 455,44
Expl	<u>520 256,85</u>	<u>0,00</u>	<u>795 946,41</u>	<u>1 316 203,26</u>
	3 099 471,63	0,00	866 187,07	3 965 658,70

**7B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget Assainissement Marne et Chantereine 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit:**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 525 632,96	3 595 873,62	2 850 223,93	210 000,00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 70 240,66</b>		<b>SOLDE RAR : - 2 640 223,93</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 671 063,32	4 467 009,73
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 795 946,41</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv	2 579 214,78	0,00	70 240,66	2 649 455,44	-2 640 223,93	9 231,51
Expl	<u>520 256,85</u>	<u>0,00</u>	<u>795 946,41</u>	<u>1 316 203,26</u>	<u>0,00</u>	<u>1 316 203,26</u>
	3 099 471,63	0,00	866 187,07	3 965 658,70	-2 640 223,93	1 325 434,77

**8/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reporter le solde d'exécution constaté en section d'investissement du budget Assainissement Marne et Chantreine pour l'exercice 2019 de 9 231,51 euros (compte 001),**

**A DECIDE de reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 1 316 203,26 euros (Compte 002).**

**9A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget Assainissement Brie francilienne dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
4 092 520,05	4 003 003,98
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 89 516,07</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 347 930,05	2 484 326,49
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 136 396,44</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv.	-261 970,74	0,00	-89 516,07	-351 486,81
Expl.	<u>1 423 533,79</u>	<u>-889 624,15</u>	<u>1 136 396,44</u>	<u>1 670 306,08</u>
	1 161 563,05	-889 624,15	1 046 880,37	1 318 819,27

**9B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le Compte Administratif du Assainissement Brie francilienne 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 092 520,05	4 003 003,98	1 973 135,34	1 351 022,00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 89 516,07</b>		<b>SOLDE RAR : - 622 113,34</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 347 930,05	2 484 326,49
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 136 396,44</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Reste à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv.	-261 970,74	0.00	-89 516,07	-351 486,81	-622 113,34	-973 600,15
Expl.	<u>1 423 533,79</u>	<u>-889 624,15</u>	<u>1 136 396,44</u>	<u>1 670 306,08</u>	<u>0.00</u>	<u>1 670 306,08</u>
	1 161 563,05	-889 624,15	1 046 880,37	1 318 819,27	-622 113,34	696 705,93

**10/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation du budget Assainissement Brie francilienne pour l'exercice 2019, soit 973 600,15 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE** d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 696 705,93 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**11A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Eau dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
65 857.81	330 324.38
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 264 466.57</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	518 200.02	0,00	264 466.57	782 666.59
Expl	<u>333 761.34</u>	<u>-322 743.04</u>	<u>261 091.20</u>	<u>272 109.50</u>
	851 961.36	-322 743.04	525 557.77	1 054 776.09

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
41 149.17	302 240.37
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 261 091.20</b>	

**11B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget annexe eau 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
65 857.81	330 324.38	818 159.88	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 264 466.57</b>		<b>SOLDE RAR : - 818 159.88</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
41 149.17	302 240.37
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 261 091.20</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv	518 200.02	0,00	264 466.57	782 666.59	-818 159.88	-35 493.29
Expl	<u>333 761.34</u>	<u>-322 743.04</u>	<u>261 091.20</u>	<u>272 109.50</u>	<u>0.00</u>	<u>272 109.50</u>
	851 961.36	-322 743.04	525 557.77	1 054 776.09	-818 159.88	236 616.21

**12/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation du budget Eau pour l'exercice 2019, soit 35 493.29 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE** d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 236 616.21 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**13A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Restaurant communautaire dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
145 164,90	116 524,42
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 28 640,48</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 447 288,57	1 519 581,91
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 72 293,34</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	-46 529,09	0,00	-28 640,48	-75 169,57
Fonct	<u>100 529,62</u>	<u>-50 442,44</u>	<u>72 293,34</u>	<u>122 380,52</u>
	54 000,53	-50 442,44	43 652,86	47 210,95

**13B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget annexe Restaurant communautaire 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
145 164,90	116 524,42	8 462,00	20 000,00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 28 640,48</b>		<b>SOLDE RAR : 11 538,00</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 447 288,57	1 519 581,91
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 72 293,34</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Reste à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv.	-46 529,09	0,00	-28 640,48	-75 169,57	11 538,00	-63 631,57
Expl.	<u>100 529,62</u>	<u>-50 442,44</u>	<u>72 293,34</u>	<u>122 380,52</u>	<u>0,00</u>	<u>122 380,52</u>
	54 000,53	-50 442,44	43 652,86	47 210,95	11 538,00	58 748,95

**14/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation du budget Restaurant communautaire pour l'exercice 2019, soit 63 631,57 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE d'affecter le solde de l'excédent fonctionnement soit 58 748,95 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.**

**15A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Immeubles de rapport dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 197 994,12	2 118 003,03
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 79 991,09</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
975 770,55	1 036 165,55
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 60 395,00</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	18 507,04	0.00	-79 991,09	-61 484,05
Fonct	<u>441 290,23</u>	<u>-50 568,19</u>	<u>60 395,00</u>	<u>451 117,04</u>
	459 797,27	-50 568,19	-19 596,09	389 632,99

**15B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget annexe Immeubles de rapport 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 197 994,12	2 118 003,03	317 520,40	79 000,00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 79 991,09</b>		<b>SOLDE RAR : -238 520,40</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
975 770,55	1 036 165,55
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 60 395,00</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv	18 507,04	0.00	-79 991,09	-61 484,05	-238 520,40	-300 004,45
Fonct	<u>441 290,23</u>	<u>-50 568,19</u>	<u>60 395,00</u>	<u>451 117,04</u>	<u>0,00</u>	<u>451 117,04</u>
	459 797,27	-50 568,19	-19 596,09	389 632,99	-238 520,40	151 112,59

**16/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation du budget Immeubles de rapport pour l'exercice 2019, 300 004,45 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE d'affecter le solde de l'excédent fonctionnement soit 151 112,59 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.**

**17A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Canalisation Transport dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
19 444.67	149 398.74	748 192.00	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 129 954.07</b>		<b>SOLDE RAR : - 748 192.00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 210 879.48	1 407 942.57
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 197 063.09</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv.	653 229.80	0.00	129 954.07	783 183.87
Expl.	<u>317 046.45</u>	<u>-54 962.20</u>	<u>197 063.09</u>	<u>459 147.34</u>
	970 276.25	-54 962.20	327 017.16	1 242 331.21

17B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget Canalisation Transport 2019 de la Communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
19 444.67	149 398.74	748 192.00	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 129 954.07</b>		<b>SOLDE RAR : - 748 192.00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 210 879.48	1 407 942.57
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 197 063.09</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Reste à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv.	653 229.80	0.00	129 954.07	783 183.87	-748 192.00	34 991.87
Expl.	<u>317 046.45</u>	<u>-54 962.20</u>	<u>197 063.09</u>	<u>459 147.34</u>	<u>0.00</u>	<u>459 147.34</u>
	970 276.25	-54 962.20	327 017.16	1 242 331.21	-748 192.00	494 139.21

**18/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reporter le solde d'exécution constaté en section d'investissement du budget Canalisations transport pour l'exercice 2019 de 34 991.87 euros (compte 001),**

**A DECIDE de reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 459 147.34 euros (compte 002).**

**19A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Nautil dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 167 292,36	814 006,14
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 353 286,22</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 982 376,01	4 575 078,56
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 592 702,55</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv.	-447 414,90	0.00	-353 286,22	-800 701,12
Fonct.	543 841,88	-492 750,50	592 702,55	643 793,93
	96 426,98	-492 750,50	239 416,33	-156 907,19

**19B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le Compte Administratif du budget Nautil 2019 de la communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 167 292,36	814 006,14	280 227,83	750 000,00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 353 286,22</b>		<b>SOLDE RAR : 469 772,17</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 982 376,01	4 575 078,56
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 592 702,55</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Reste à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv.	-447 414,90	0.00	-353 286,22	-800 701,12	469 772,17	-330 928,95
Fonct.	543 841,88	-492 750,50	592 702,55	643 793,93	0.00	643 793,93
	96 426,98	-492 750,50	239 416,33	-156 907,19	469 772,17	312 864,98

**20/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget Nautil pour l'exercice 2019, soit 330 928,95 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 312 864,98 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.**

**21A/ A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES que le compte de gestion du budget annexe Office du Tourisme dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, compte de gestion dont la balance se présente ainsi :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
0,00	0,00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 0,00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
131 151,03	472 856,15
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 341 705,12</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Inv	0,00	0,00	0,00	0,00
Expl	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>341 705,12</u>	<u>341 705,12</u>
	0,00	0,00	341 705,12	341 705,12

**21B/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le compte administratif du budget Office du Tourisme 2019 de la communauté d'agglomération dont la balance se présente comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0,00	0,00	122 000,00	0,00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 0,00</b>		<b>SOLDE RAR : - 122 000,00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
131 151,03	472 856,15
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 341 705,12</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat cumulé 2019
Inv	0,00	0,00	0,00	0,00	-122 000,00	-122 000,00
Expl	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>341 705,12</u>	<u>341 705,12</u>	<u>0,00</u>	<u>341 705,12</u>
	0,00	0,00	341 705,12	341 705,12	-122 000,00	219 705,12

**22/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget Office du Tourisme 2019, soit 122 000,00 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**

**A DECIDE d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 219 705,12 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.**

**23/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de modifier la dénomination du budget annexe du Nautil en budget annexe pour les activités aquatiques intercommunales qui sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, tout en conservant le SIRET du budget annexe du Nautil.**

**24/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 2020 du budget principal dont la balance se présente comme suit :**

Investissement

Dépenses 41 653 810.71 €

Recettes 41 653 810.71 €

Fonctionnement

Dépenses 38 554.28 €

Recettes 16 079 351.36 €

**25/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 immeubles de rapport 2020 dont la balance se présente comme suit :**

Investissement

Dépenses 380 204,45 €

Recettes 380 204,45 €

Fonctionnement

Dépenses 151 112,59 €

Recettes 151 112,59 €

**26/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 du budget annexe Activités aquatiques intercommunales dont la balance se présente comme suit :**

Investissement

Dépenses 11 336 896.35 €

Recettes 11 336 896.35 €

Fonctionnement

Dépenses 179 288.92 €

Recettes 179 288.92 €

**27/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 du budget annexe restaurant communautaire dont la balance se présente comme suit :**

Investissement

Dépenses 92 533,57 €

Recettes 92 533, 57€

Fonctionnement

Dépenses - 63 251, 05 €

Recettes - 63 251, 05 €

**28/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 du budget annexe office du tourisme dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>	
Dépenses	154 000.00 €
Recettes	154 000.00 €
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	-142 200.00 €
Recettes	-142 200.00 €

**29/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le versement en 2020 d'une subvention d'investissement de 10 270 000 € du Budget principal vers le Budget annexe « activités aquatiques » en vue de la construction du pole aquatique intercommunal à Champs sur Marne.**

**30/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'adoption du régime des provisions budgétaires pour le budget principal, les budgets annexes et la régie à seule autonomie financière de l'Office de Tourisme.**

**31/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la reprise des provisions constituées sur les exercices 2012 et 2013 du budget principal pour dettes irrécouvrables à hauteur de 105 000 €, et pour perte de change à hauteur de 25 000 €.**

**32/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la reprise des provisions constituées sur les exercices 2012, 2013 et 2014 du budget annexe Restaurant communautaire pour dettes dépréciation de comptes de tiers à hauteur de 34 000 €.**

**33/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la demande de remise gracieuse sur le budget annexe Immeubles de rapport relative à une dette de 2 641.74 contractée par Madame Gina LAUROT auprès du SAN Val-Maubuée en 2012.**

**34/ A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les tarifs suivants pour les animations et visites programmées par l'Office de Tourisme pour les individuels et les groupes, l'exception de la « location Canoë - Chelles Canoë Kayak » qui s'entend par embarcation et de l'« atelier parents-enfants Epona » dont le tarif évolue selon le nombre de participants :**

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif enfant
Visite guidée du site Yprema	2 €		
Visite guidée du site du Siam 77	2 €		
Atelier famille Ferme du Buisson	5 €		
Visite guidée site industriel	2 €		
Atelier CPIF	5 €		
Baptême poney UCPA	5 €		
Découverte du rafting UCPA	9 €		
Journée plage UCPA	5.50 €		
Pratique du stand up paddle UCPA	13 €		

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif enfant
Atelier sculpture Mirza Moric	15 €		
Visite guidée de la chocolaterie Chapon		10 €	7 € (moins de 18 ans)
Visite historique	5 €		
Visite guidée turbines à combustion EDF	5 €		
Visite des coulisses du Théâtre de Chelles	0 €		
Visite accompagnée Parc Hi Han	4 €		
Atelier famille	7 €		
Visite guidée OTPVM		5 €	2 € (moins de 18 ans)
Demi-journée gourmande OTPVM		10 €	7 € (moins de 18 ans)
Visite guidée centrale de géothermie Chelles Chaleur	5 €		
Visite guidée site E-Lomag	6 €		
Atelier Parents-Enfants Epona	1 participant 30 € 2 participants 40 € 3 participants 55 €		
Visite « de fonds en comble » Château de Champs-sur-Marne	8 €		
Visite « parc historique 300 ans d'histoire » Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (moins de 15 ans)
Visite « parc nourricier, du jardin à l'assiette » Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (moins de 15 ans)
Visite « la nature à travers Champs » Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (moins de 15 ans)
Rallye photos « rallye-on-nous » Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (moins de 15 ans)
Visite « La balade de Nanny Rose » Château de Champs-sur-Marne		8 €	6 € (de 4 à 26 ans)
Visite « Philibert et Mademoiselle Hortense se promènent ! » Château de Champs-sur-Marne		8 €	6 € (de 6 à 26 ans)
Visite du laboratoire de recherche des monuments historiques	2 €		
Visite commentée de l'atelier/galerie de l'artiste Red Dito	4 €		
Balade pour cavalier galop 2 à 7 Centre équestre Lusi du Raffeteau	40 €		
Initiation pour cavalier débutant Centre équestre Lusi du Raffeteau	40 €		
Boucle TCK Location Paddle 1h	12 €		
Descente Paddle Chessy – TCK	24 €		
Descente Paddle Chessy – TCK + navette	36 €		

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif enfant
Boucle TCK Location Kayak 1h	12 €		
Descente Kayak Chessy – TCK	24 €		
Descente Kayak Chessy – TCK + navette	36 €		
Boucle TCK Location Canoë 1h	7 €		
Descente Canoë Chessy – TCK	14 €		
Descente Canoë Chessy – TCK + navette	26 €		
Location C9 1h + accompagnement TCK	12 €		
Location Kayak - Chelles Canoë Kayak	Heure : 10€ 1/2 journée : 25 € journée : 40€		
Location Canoë - Chelles Canoë Kayak	Heure : 15€ 1/2 journée : 35 € journée : 60€		
Location Paddle - Chelles Canoë Kayak	Heure : 10 € 1/2 journée : 30 € journée : 50€		

**35/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du barème tarifaire de la taxe de séjour, l'ajout de la catégorie auberge collective dans les catégories d'hébergements et la modification tarifaire de la 4ème catégorie d'exonération, selon le barème suivant appliqué à partir du 1er janvier 2021 :**

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,36 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, <b>auberges collectives</b>	0,73 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

**A DECIDE que le tarif de 5% est toujours appliqué pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus.**

**que sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT, en plus des personnes mineures, des titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire et des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire , les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 10 € / par nuit / personne.**

- 36/ A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (VOTES CONTRE : MME TALLET, M. GUILLAUME D. ET M. BOUGLOUAN ; ABSTENTION : M. LECLERC) le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles qui ont assurés la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19 du 18 mars au 10 mai 2020, d'un montant de 15 € par demi-journée travaillée en présentiel.**
- 37/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la candidature de la CAPVM pour un nouveau Contrat Intercommunal de Développement (CID) initié par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et à signer ce contrat.**
- 38/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession de la parcelle AB 541 de voirie localisée à Noisiel, d'une superficie de 16 666 m<sup>2</sup>, à la Ville de Noisiel pour un euro symbolique.**
- 39/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la désaffectation du lot de volume 1 sis sur la parcelle AH 135 à Noisiel, Allée Simone de Beauvoir ainsi que les biens qu'elle supporte et le déclassement de ces biens afin de les intégrer au domaine privé de la Communauté d'Agglomération.**
- 40/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la cession du lot de volume 1 sis sur la parcelle AH 135 à Noisiel, Allée Simone de Beauvoir, d'une superficie de 1 880 m<sup>2</sup> ainsi que les biens qu'elle supporte à l'EPAMARNE, à l'euro symbolique.**
- 41/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession des locaux sis 51 bis Avenue de la Résistance, à Chelles, qui ne sont plus affectés à l'exercice de la compétence « Développement des loisirs et du tourisme » par la Communauté d'agglomération, à la commune de Chelles, propriétaire du bien, à compter de la signature du procès-verbal de rétrocession.**
- 42/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°2 au contrat d'exploitation de l'eau potable secteur ex Val Maubuée entre la CAPVM et la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE).**
- 43/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour le déploiement d'une géothermie profonde et du réseau de chaleur associé sur le territoire des communes de CHAMPS-SUR-MARNE et NOISIEL.**
- 44/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public du chauffage urbain du Val Maubuée.**
- 45/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le bilan annuel 2019 de l'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'ensemble des bailleurs signataires des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB à savoir :**
- QPV de la Grande Prairie (Chelles) : 1001 vies Habitat
  - QPV Schweitzer Laennec (Chelles) : MC Habitat
  - QPV Arche Guédon (Torcy) : CDC-Habitat ; Batigere
  - QPV Le Mail-Victor Hugo : CDC Habitat ; Seqens (Domaxis)
  - QPV La Renardière (Roissy en Brie) : CDC Habitat
- 46/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le bilan-évaluation annuel pour 2019 des trois contrats de villes des trois territoires Nord, Centre et Sud de la CAPVM et du protocole d'engagements renforcés et réciproques faisant notamment état de l'évolution de la situation socio-économique et urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**
- 47/ A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le report de la date d'entrée en vigueur du dispositif de mise en location sur le parc de logements privés intercommunal prévue initialement le 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020.**
- 48/ A PRIS ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES des avis communaux sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Paris-Vallée de la Marne.  
A ARRETE le projet de PLH, modifié en conséquence, qui sera transmis pour avis au Préfet.**
- 49/ A PRIS ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de la clôture de la convention quadripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, l'Epamarne, la commune de Croissy-Beaubourg et la Communauté d'agglomération concernant la ZAC de Lamirault à Croissy-Beaubourg.**

**50/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'abonder le fonds « Résilience Ile-de-France et Collectivités » mis en place par la Région Ile-de-France à destination des entreprises à hauteur de 302 280 €.**

**A AUTORISE** le président à signer :

- la convention avec la Région Ile-de-France France autorisant l'agglomération à participer au financement du régime d'aide « Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités
- la convention avec l'association Initiactive Ile-de-France autorisant le versement de la contribution de l'agglomération au « Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités ».

**51/ A PRIS ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES du rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, exercice 2019.**

**52/ A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'apporter son soutien par une motion à Ile-de-France Mobilités dans sa demande d'un plan d'urgence de sauvetage des transports publics, adopté par son conseil d'administration en date du 10 juin 2020.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

*Date affichage : 2 juillet 2020*